

COMMUNE DE MONTMEYRAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 janvier 2025

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (3) : Christine FIGUET (procuration à Laurent TERRAIL), Danielle JOLLAND (procuration à Sylvie ROUVIER), Amélie RAVEL (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents (3) : Christine CAUSSE-LAMBERT (Excusée), Isabelle VATANT (Excusée), Maud SARMEO

Secrétaire de séance : Marie-Jo JEAN, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

DELIBERATION N°2025/03 : Modification du tableau des emplois

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2024/32 du 19 septembre 2024 portant modification du tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de créer et/ou supprimer des emplois permanents,

Considérant le départ à la retraite de 2 agents administratifs,

Considérant le départ dans le cadre d'une mutation d'un agent du service entretien,

Considérant la nécessité de réorganiser les services en conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :**

Emploi	Grade	Quotité (h/sem)	Action	Date d'effet
Agent administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35	Suppression	1 ^{er} avril 2025
Agent administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35	Création	1 ^{er} avril 2025
Agent administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35	Suppression	1 ^{er} juin 2025
Agent administratif	Adjoint administratif	18	Création	1 ^{er} juin 2025
Agent entretien	Adjoint technique	27	Suppression	1 ^{er} mars 2025
Agent entretien	Adjoint technique	21	Suppression	1 ^{er} mars 2025
Agent entretien	Adjoint technique	32	Création	1 ^{er} mars 2025

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	
Conseillers-ères représenté-e-s	
Ayant voté pour	
Ayant voté contre	
S'étant abstenu-e-s	

MONTMEYRAN, le 10 février 2025

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Marie-Jo JEAN



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.